

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 31 janvier 2023

Date de la convocation: 25/01/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 9

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Convention de mise à disposition d'un agent administratif à la commune de GRAVIERES - DE_2023_09

Afin de pallier à un surcroît de travail, la commune de GRAVIERES a sollicité la commune pour une mise à disposition de l'adjoint administratif. Une convention sera établie entre les deux communes afin de régler les conditions de cette mise à disposition.

La rémunération de l'agent sera versée par la commune sous forme d'heures complémentaires. La commune refacturera ensuite les heures effectuées par l'agent à la commune de GRAVIERES.

La convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la commune de GRAVIERES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2023 007-210701470-20230131-DE_2023_09-DE